



## Comment bénéficier de 5 ans de garantie pour Trihal

***A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006, tout transformateur sec enrobé Trihal enregistré peut être garanti 5 ans.***

***Pour cela, une procédure est à respecter :***

1. Suivre les instructions de la notice d'installation, mise en service et maintenance livrée avec le transformateur
2. Compléter impérativement la Check-list avant mise en service livrée avec le transformateur ou le document informatique.xls avec :
  - le n° de fabrication du transformateur, relevé sur sa plaque signalétique,
  - une réponse à chaque point, égale à « oui » ou « NA » lorsque l'item est non-applicable,
  - les résultats de la mesure des résistances d'isolement, supérieure ou égales aux limites données dans la notice d'installation, mise en service et maintenance,
  - la date de contrôle des 27 points,
  - signatures du contrôleur et de son responsable,
  - la date de mise en service effective, qui ne doit pas être supérieure de 7 jours à celle du contrôle
  - le lieu d'installation définitive du transformateur
  - et vos coordonnées complètes
3. Retourner la Check-list avant mise en service à France Transfo dans un délai de 15 jours après la mise en service (par courrier postal ou électronique)

A réception de cette Check-list, France Transfo la contrôle et la valide, puis vous renvoie un courrier de confirmation d'attribution de la garantie de 5 ans